

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2024/44 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 mars 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Marianne Scarcella à Eric Vallier, Fabienne Croze à Christian Roux, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Cléret à David Piccarretta, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : MARCHÉ 01/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LES ETUDES PREALABLES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour financer les études préalables aux transferts des compétences eau potable et assainissement collectif.

Le montant de ces études est de 76 920 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Isère pour les études préalables aux transferts de compétences Eau et Assainissement collectif,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 mars 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/3/24 et de sa publication le 21/3/24